

Collecte Taxe d'Apprentissage

Un temps fort de l'année !

Notre Association accueille chaque jour plus de **600** personnes en situation de handicap au sein de **12** Etablissements et services Médico-sociaux. **5** d'entre eux sont habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage :

- L'IME les Abeilles de Fontvieille pour la Petite enfance
- Le SESSAD les Abeilles d'Arles pour les Enfants et les Adolescents
- Le SESSAD les Abeilles de Châteaurenard pour les Enfants et les Adolescents
- L'IME-SIPFP les Abeilles d'Arles pour les Enfants et les Adolescents
- L'ESAT les Abeilles d'Arles pour les Adultes

Si vous êtes une Entreprise assujettie, vous allez très prochainement vous libérer de votre obligation de versement du solde de la Taxe d'Apprentissage via votre déclaration DSN.

Comment nous désigner bénéficiaire ?

Nous vous invitons à flécher un ou plusieurs des Etablissements habilités sur le site officiel SOLTEA à compter du **27 mai 2025**, afin que nous puissions bénéficier du versement de votre Taxe d'Apprentissage 2025. (Confère Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018)

Pour ce faire vous pourrez retrouver nos Etablissements et services sur la plateforme SOLTEA en indiquant dans le moteur de recherche les éléments suivants :

- **IME les Abeilles de Fontvieille, SIRET 782 727 291 000 18, Code UAI 0132670G**
- **SESSAD les Abeilles d'Arles, SIRET 782 727 291 000 34, Code UAI 0132772T**
- **SESSAD les Abeilles de Châteaurenard, SIRET 782 727 291 000 34, Code UAI 0132772T**
- **IME-SIPFP les Abeilles d'Arles, SIRET 782 727 291 000 34, Code UAI 0132772T**
- **ESAT les Abeilles d'Arles, SIRET 782 727 291 000 42**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre à votre convenance par téléphone au **04.13.11.12.25** ou par mail à contact.siege@lesabeilles.fr.

Un grand Merci pour votre soutien !

www.lesabeilles.fr